

En lien avec les nouvelles directives du ministère de l'Éducation concernant la reconnaissance de la formation acquise à l'extérieur du Canada pour répondre aux conditions d'admission aux programmes menant à un diplôme d'études professionnelles (DEP), **de nouvelles exigences entrent en vigueur. Nous vous invitons à en prendre connaissance ci-dessous.**

Votre demande d'admission pourra être traitée lorsque vous aurez présenté vos documents scolaires originaux et authentifiés à l'accueil situé au **1455, boulevard Casavant Est, à Saint-Hyacinthe (porte 1)**. Nos bureaux sont ouverts du **lundi au vendredi, de 8 h à 16 h 30**. Votre demande d'admission demeurera au statut **Nouvelle demande** jusqu'à la présentation des documents originaux et à leur authentification.

Pour l'**authentification de vos documents scolaires**, l'une des options suivantes est acceptée :

- Documents apostillés qui certifient officiellement l'authenticité. Cette option s'applique aux pays membres de la Convention de la Haye.
- Plateforme numérique de confiance. Par exemple, MesCertif, Parchment Receive, National Student Clearinghouse Electronic Transcript Exchange (NSC-ETX). Cette liste ne saurait être exhaustive;
- La présence sur les documents d'un code QR ou hyperlien permettant de faire une vérification de l'authenticité des documents scolaires en ligne. Par exemple, CycladesVerif (France), diplôme délivré par le ministère de la Santé publique du Cameroun, rapports de vérification du CSSD en Chine, diplôme d'une université vérifiable auprès de BCDiploma. Cette liste ne saurait être exhaustive.
- Évaluation comparative du MIFI **originale**. [Préparer votre demande d'évaluation comparative | Gouvernement du Québec](#);

Documents scolaires non admissibles :

- Les formations de moins d'une année scolaire à temps plein, les formations postsecondaires (supérieures) non complétées, les certificats de scolarité.

Nous vous remercions de votre collaboration et demeurons disponibles pour toute question.